

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 15 DECEMBRE 2023**

**C.M. 23.12**

**Date de convocation :** 8 décembre 2023  
**Date d'affichage :** 8 décembre 2023  
**Compte-rendu succinct :** 18 décembre 2023

**Nombre de Conseillers :**  
**En exercice :** 35  
**Présents :** 20  
**Votants :** 33

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à 19 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Nicole VERTENEUILLE, Première Adjointe au Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS** : MME VERTENEUILLE - M. BEKKOUCHE - MMES DENIS - NEMO - M. VILLALBA-MOLERO - MME EUDE - M. AUMARD - MM. MORENCY - OLIVEIRA - GUEGUEN - MME JACQUEMART - M. PROST - MME SOLTU - M. CORNAND - MMES OUBOUYA (ARRIVEE A 19H40) - GARAULT - MM. MENDY - CARVALHO - BOUCHET - MME KLEIN-POUCHOL

**ETAIENT REPRESENTES** : M. LE LAY-FELZINE (POUVOIR MME VERTENEUILLE) - MME SIMONOT (POUVOIR MME NEMO) - M. AHOUSOU (POUVOIR M. VILLALBA-MOLERO) - MME LINDAYE (POUVOIR M. BEKKOUCHE) - M. MARTINVILLE (POUVOIR MME DENIS) - MME MAZZOLENI (POUVOIR M. OLIVEIRA) - M. EUDE (POUVOIR M. GUEGUEN) - MME MONDIERE (POUVOIR M. AUMARD) - MME OUBOUYA (POUVOIR M. PROST JUSQU'A 19H40) - MME LAMRI (POUVOIR MME JACQUEMART) - M. MOHAMED (POUVOIR M. CORNAND) - M. LEBON (POUVOIR M. MENDY) - MME PHIENBOUPHA (POUVOIR M. CARVALHO) - MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR MME EUDE)

**ABSENTES** : MMES BAKIR - LAAGUID

**SECRETAIRE** : M. VILLALBA-MOLERO

\*\*\*\*\*

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2023.

\*\*\*\*\*

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE  
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 23-11-47 – BUDGET 2023 – VIREMENT DE CREDITS DU CHAPITRE 020 « DEPENSES IMPREVUES EN INVESTISSEMENT »  
VERS LE CHAPITRE 28 « PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS »  
23-11-48 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'EXERCICE 2023 – ORANGE  
23-11-49 – AVENANT N°2 AU CONTRAT D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONCLU AVEC LA SOCIETE SMACL  
23-11-50 – LIGNE DE TRESORERIE 2023 – CONTRAT AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE POUR UN MONTANT DE  
3 500 000 €

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DES FINANCES ET DE LACOMMANDE PUBLIQUE**

**23-12-01 – BUDGET VILLE 2023 - DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention et 32 voix pour) adopte la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2023 selon les éléments annexés à la présente délibération et équilibrés comme suit :

**Section de fonctionnement**

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
011	-121 065,40	
012	-100 000,00	
022	- 49 754,68	
65	-24 165,80	
66	210 824,35	
73		300 000,00
74		-108 310,00
77		-290 000,00
042	-14 556,47	-408,00
<b>Total</b>	<b>-98 718 €</b>	<b>-98 718 €</b>

**Section d'investissement**

CHAPITRE	DEPENSES	RECETTES
040	-408,00	-14 556,47
10		-187 673,03
20	-319 869,64	
21	259 428,66	290 000
23	-40 000,00	
Op 106 : CREATION D'UN PARC AGRICOLE	73 837,51	0
Op 107 : REHABILITATION EXTENSION GS DU BEL AIR	33 480,00	0
Op 110 : RD10P	4 918 755,21	3 478 816,01
	16	1 358 637,23
<b>Total :</b>	<b>4 925 223,74 €</b>	<b>4 925 223,74 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>4 826 505,74€</b>	<b>4 826 505,74€</b>
--------------	----------------------	----------------------

\*\*\*\*\*  
**23-12-02 – ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, précise que la norme comptable M57 développée s'appliquera au budget général, actuellement en M14 et autorise Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée aux Finances à mettre en œuvre toutes les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*  
**23-12-03 – ADOPTION DU REFERENTIEL BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2024 – APUREMENT DU COMPTE 1069**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'apurement du compte 1069 du budget principal en vue du passage à la nomenclature M57 et dit que l'apurement du compte 1069 sur l'exercice 2023 s'effectue par une opération semi-budgétaire avec l'émission d'un mandat d'ordre mixte au débit du compte 1068 par le crédit du compte 1069, pour un montant de 187 673.03 €.

\*\*\*\*\*  
**23-12-04 – ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2024.

\*\*\*\*\*

### 23-12-05 – AMORTISSEMENT – NON PRORATISATION 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient le principe des amortissements linéaires sans application du prorata temporis jusqu'au 31 décembre 2023.

### 23-12-06 – AMORTISSEMENT – MISE A JOUR DES REGLES A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le principe de l'amortissement au prorata temporis, fixe les durées d'amortissement par nature de biens et fixe à 1 000 € le seuil des biens de faible valeur, en dessous duquel l'amortissement sera effectué en 1 année au cours de l'exercice suivant leur acquisition. Ces biens seront sortis de l'actif et de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, dès qu'ils ont été intégralement amortis, c'est-à-dire au 31 décembre de l'année qui suit celle de leur acquisition.

### 23-12-07 – BUDGET 2023 – ADMISSION EN NON VALEUR DES CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, admet en non-valeur 2023 au compte 6541, des produits irrécouvrables pour un montant total de 1 070.47 euros, selon le tableau annexé à la présente délibération.

### 23-12-08 – REPRISE DE PROVISIONS 2022 ET DOTATION AUX PROVISIONS 2023 POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE REDEVABLES ( IMPAYES )

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de reprendre les provisions constituées en 2022 à hauteur de 7 792 euros, de réaliser la dotation aux provisions 2023 pour un montant de 926 euros et de procéder aux opérations comptables d'ordre budgétaire qui s'imposent.

### 23-12-09 – BUDGET 2024 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire application de l'article L 1612-1 pour engager, liquider et mandater de l'investissement sur l'exercice 2024 suivant le détail ci-après :

Chapitre	Désignation	Libellé / Objet	Budgété 2023	Autorisation 2024
20	Immo incorporelles	Etudes (hors opération)	1 513 211,31	378 302,83 € max
<b>Total proposé au vote :</b>				<b>374 000,00</b>
21	Immo corporelles	Travaux sur l'exercice comptable (hors op.)	9 745 829,02	2 436 457,26 € max
<b>Total proposé au vote :</b>				<b>1 500 000,00</b>
23	Immo en cours	Avances versées sur commandes immo. corp.	100 000,00	25 000,00 max
<b>Total proposé au vote :</b>				<b>25 000,00</b>
106	Opération 106	Parc agricole	432 946,62	108 236,66
<b>Total proposé au vote :</b>				<b>20 000,00</b>
107	Opération 107	Rehab Bel Air	75 078,00	18 769,50
<b>Total proposé au vote :</b>				<b>18 000,00</b>
110	Opération 110	RD10 P	1 378 113,00	344 528,25
<b>Total proposé au vote :</b>				<b>340 000,00</b>

### 23-12-10 – RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le principe de délégation de service public pour la gestion de la restauration collective municipale et autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de désignation d'un délégataire et à signer tous les actes y afférents.

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES

### CONTROLE DE GESTION

#### **23-12-11 – AVENANT AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE POUR LA VILLE DE TORCY**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la liste actualisée des actions du CRTE et donne délégation au Président de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne pour signer l'avenant au CRTE et tous les documents afférents.

\*\*\*\*\*

#### **23-12-12 – PLAN D'ACTION TRIENNAL DU PLAN VELO ET DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PLAN VELO REGIONAL – SOUTIEN REGIONAL AUX PROJETS CYCLABLES POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PISTES CYCLABLES – EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- approuve le plan d'action triennal du plan vélo et les projets d'aménagement de pistes cyclables de la Promenade du Belvédère, de la rue Salvador Allende et l'avenue François Mitterrand sur l'exercice 2024.
- autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès de la région de l'Île de France une subvention pour ce projet, au titre du dispositif Plan Vélo Régional – Soutien régional aux projets cyclables et à signer tout acte ou document nécessaire à cet effet.

\*\*\*\*\*

#### **23-12-13 – CREATION D'UNE MAISON DE SANTE DANS LE QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON : DEMANDE DE TOUTE SUBVENTIONS ETAT – EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération et ses modalités de financement et autorise Monsieur le Maire à demander toute subvention Etat et à effectuer toute formalité nécessaire à cet effet.

\*\*\*\*\*

#### **23-12-14 – RENOVATION ENERGETIQUE DES GROUPES SCOLAIRES JEAN ZAY / VICTOR HUGO / GEORGES BRASSENS / LOUISE MICHEL – SCENARIO 1 : DEMANDE DE TOUTE SUBVENTIONS ETAT – EXERCICE 2024**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération et ses modalités de financement et autorise Monsieur le Maire à demander toute subvention Etat et à effectuer toute formalité nécessaire à cet effet.

\*\*\*\*\*

#### **23-12-15 – REHABILITATION DES VESTIAIRES DU GYMNASE DE L'ARCHE GUEDON – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'AIDE AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réhabilitation des vestiaires du gymnase de l'Arche Guédon dont le montant est estimé à 88 728.54 € HT et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les pièces s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

#### **23-12-16 – RENOVATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE JEAN PIERRE DAMONT DU STADE DU FREMOY – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation du terrain synthétique Jean Pierre Damont du stade du Fremoy dont le montant est estimé à 509 885.37 € HT et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les pièces s'y rapportant.

\*\*\*\*\*

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **23-12-17 – CESSION D'UNE BALAYEUSE SCHMIDT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour un montant de 8 000 € à la société BUCHER MUNICIPAL – 40 rue Eugène Gazeau 60300 SENLIS la balayeuse SCHMIDT et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à cet effet.

\*\*\*\*\*



## DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

### **23-12-18 – PRESENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation du Rapport Social Unique 2022.

\*\*\*\*\*

### **23-12-19 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois ci-dessous.

Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Adjoint d'animation	29	-2	27
Adjoint d'animation principal 1ère classe	2	+2	4
Adjoint technique	132	-5	127
Adjoint technique principal de 2ème classe	39	+5	44
Attaché	8	-1	7
Attaché principal	6	+1	7
Auxiliaire de puériculture de classe normale	19	-1	18
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	16	+1	17
Technicien principal de 2ème classe	6	-1	5
Technicien principal de 1ère classe	5	+1	6
Infirmière de classe normale	2	-1	1
Infirmière en soins généraux	1	+1	2
<b>TOTAL</b>	<b>265</b>	<b>0</b>	<b>265</b>

\*\*\*\*\*

### **23-12-20 – AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant au contrat d'assurance statutaire dans le cadre de la convention avec le centre de gestion de Seine et Marne et autorise Monsieur Le Maire à signer ledit avenant et tous les documents afférents.

\*\*\*\*\*

## DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES

### **23-12-21 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS-VALLEE DE LA MARNE - RAPPORTS ANNUELS EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, RESEAU DE CHALEUR – EXERCICE 2022.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation des rapports annuels du service public d'eau potable, du service public d'assainissement et du service public réseau de chaleur de l'exercice 2022.

\*\*\*\*\*

## DIRECTION DE L'URBANISME

### **23-12-22 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE REMISE EN GESTION POUR LA COPROPRIÉTÉ « LES NAÏADES »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de deuxième avenant à la convention de remise en gestion du 2 juillet 2004 et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant avec la copropriété «Les Naïades» après accord de l'assemblée générale de ladite copropriété.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30 le quinze décembre deux mille vingt-trois.

Pour le Maire empêché,  
L'adjointe suppléante  
Mme Nicole VERTENEUILLE

